

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



1. Identification

Identification du produit	Bois traité NW-CA-B
Autres moyens d'identification	313-TIM-E
Utilisation recommandée	Bois traité avec agent de préservation pour diverses applications intérieures et extérieures.
Restrictions recommandées	Aucune connue.
Informations du fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Clients de Timber Specialties Co.	
Nom de l'entreprise	
Adresse	
Numéro de téléphone	
Numéro de téléphone d'urgence	
Courriel	

2. Identification du ou des dangers

Dangers physiques	Poussières combustibles	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Cancérogénicité	Catégorie 1A

Éléments d'étiquetage Symboles de danger



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Peut causer le cancer par inhalation. Peut former des concentrations de poussière combustible dans l'air.
Mise en garde	
Prévention	Obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Prévenir l'accumulation de poussière pour minimiser les risques d'explosion. Mettre à la terre et lier le conteneur et l'équipement de réception. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / une protection oculaire / une protection du visage.
Réponse	En cas d'exposition ou de préoccupation : Consulter un médecin. En cas de contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. Si une irritation ou une éruption cutanée se produit : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. En cas d'incendie : Utiliser du CO ₂ , de la mousse ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction.
Stockage	Entreposer dans un endroit bien aéré.
Élimination	Éliminer le contenu et le contenant conformément aux réglementations municipales, régionales, provinciales, nationales ou internationales.
Danger(s) non classé(s) autrement (HNOC)	Peut causer une irritation respiratoire. Selon l'espèce de bois, la poussière peut provoquer une sensibilisation ou une irritation des voies respiratoires.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	%
Bois/Poussière de bois	S.O.	> 90
Complexe d'éthanolamine de cuivre (exprimé en cuivre élémentaire)	14215-52-2	< 1
Tébuconazole	107534-96-3	< 1

Commentaires sur la composition

Selon les additifs appliqués à la solution de traitement, ce bois peut également contenir <1 % d'inhibiteurs de moisissure, <1 % d'une émulsion de cire et <1 % d'un colorant. Les composants non répertoriés sont inoffensifs ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter la personne à l'air frais. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent. Certaines espèces peuvent causer des réactions respiratoires allergiques avec des symptômes semblables à ceux de l'asthme chez les personnes sensibilisées.

Contact cutané

Rincer à l'eau savonneuse. Obtenir de l'aide médicale si une irritation se développe et persiste. Un contact prolongé avec le bois traité ou la poussière de bois traité, surtout lorsqu'il est fraîchement traité à l'usine, peut causer une irritation de la peau. Une manipulation abrasive ou un frottement du bois traité peut aggraver l'irritation de la peau. Certaines espèces de bois, peu importe le traitement, peuvent causer des dermatites ou des réactions allergiques cutanées chez les personnes sensibilisées. En cas d'éruption cutanée, de lésions ou d'autres problèmes cutanés : Obtenir de l'aide médicale et apporter ces instructions.

Contact avec les yeux

Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et bien écarter les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche à fond si de la poussière est ingérée. Obtenir de l'aide médicale si toute gêne continue.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Poussière de bois : Peut causer de la sécheresse nasale, de l'irritation et de la mucostase. Des cas de toux, de respiration sifflante, d'éternuements, de sinusite et de rhumes prolongés ont également été signalés. Selon l'espèce de bois, la poussière peut provoquer une sensibilisation ou une irritation des voies respiratoires. Irritation mécanique de la peau, des yeux et des voies respiratoires.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appliquer des mesures générales de soutien et traiter les symptômes. Maintenir la victime sous observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Information générale

En cas d'exposition ou de préoccupation : Consulter un médecin. S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

5. Mesures de lutte contre les incendies

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, mousse régulière, poudre chimique sèche, pulvérisation d'eau ou brouillard d'eau.

Moyen d'extinction inapproprié

Ne pas utiliser de jet d'eau, car cela peut causer la propagation de l'incendie.

Dangers spécifiques découlant du produit chimique

Selon la teneur en humidité et, plus important encore, le diamètre des particules et la concentration dans l'air, la poussière de bois dans une zone confinée peut exploser en présence d'une source d'inflammation. La poussière de bois peut également exploser (combustion sans détonation comme une explosion) si elle est enflammée dans une zone ouverte ou mal confinée. Une concentration dans l'air de 40 grammes (40 000 mg) de poussière par mètre cube d'air est souvent utilisée comme LIE pour les poussières de bois. Se référer aux normes NFPA 654 et 664 pour plus d'informations.

Équipement de protection spéciale et précautions à prendre par les pompiers

En cas d'incendie, l'utilisation d'un appareil respiratoire autonome et le port de vêtements de protection intégrale sont requis. Choix de la protection respiratoire pour la lutte contre l'incendie : suivre les précautions générales contre l'incendie indiquées sur le lieu de travail.

Équipement/instructions de lutte contre les incendies

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

6. Mesures en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toutes les sources d'inflammation (ne pas fumer, n'utiliser aucune fusée éclairante, étincelle ou flamme dans la zone immédiate). Éviter de générer et de répandre de la poussière. Éviter de répandre la poussière. Éviter d'inhaler la poussière. Prévoir une aération suffisante. Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir la Section 8).

Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Balayer ou aspirer le produit déversé et le recueillir dans un contenant approprié pour l'élimination. Si ce n'est pas possible, humidifier doucement la poussière avant de la ramasser à l'aide d'une pelle, d'un balai ou autre. Les contenants doivent être étiquetés. Pour l'élimination des déchets, voir la Section 13.

Précautions environnementales

Pour de bonnes pratiques industrielles, éviter le rejet dans l'environnement.

7. Manipulation et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans dangers

Éviter de travailler avec du bois humide fraîchement traité. Si ce n'est pas possible, porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants lors du travail avec du bois humide fraîchement traité. Les vêtements doivent être enlevés et remplacés s'ils deviennent humides à la suite d'un contact avec du bois fraîchement traité. Éviter de respirer la poussière de manière prolongée ou répétée. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Ne pas fumer. L'entretien ménager courant devrait être institué pour s'assurer que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces. Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir la Section 8). Ne pas brûler le bois traité. Ne pas utiliser le bois traité comme paillis.

Conditions d'un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Entreposer dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir section 10).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

É.-U. Valeurs limites d'exposition selon l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Formulaire
Bois/Poussière de bois (CAS S.O.)	MPT	1 mg/m ³	Fraction inhalable
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT MPT	6 ppm 3 ppm	
Cuivre (en tant que métal)	MPT	1 mg/m ³ 0,2 mg/m ³	Poussière et brouillard. Fumée.

Canada. LEMT de l'Alberta (Occupational Health & Safety Code, Horaire 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Formulaire
Bois/Poussière de bois (CAS S.O.)	MPT	0,5 mg/m ³	Poussière totale
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT MPT	15 mg/m ³ , 6 ppm 7,5 mg/m ³ , 3 ppm	

Canada. LEMT de la Colombie-Britannique. (Occupational Exposure Limits for Chemical Substances, Occupational Health and Safety Regulation 296/97, comme amendé)

Composants	Type	Valeur	Formulaire
Bois/Poussière de bois (CAS S.O.)	MPT	1 mg/m ³	Poussière
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT MPT	6 ppm 3 ppm	

Canada. Composants de la LEMT du Manitoba (reg. 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT MPT	6 ppm 3 ppm	
Cuivre (en tant que métal)	MPT	1 mg/m ³ 0,2 mg/m ³	Poussière et brouillard. Fumée.

Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques)

Bois/Poussière de bois (CAS S.O.)	LECT MPT	10 mg/m ³ 1 mg/m ³	Poussière Poussière
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT MPT	6 ppm 3 ppm	

Canada. LEMT du Québec. (Ministère du travail - Réglementation respectant la qualité de l'environnement de travail)

Bois/Poussière de bois (CAS S.O.)	MPT	2,5 mg/m ³	Poussière
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT MPT	15 mg/m ³ , 6 ppm 7,5 mg/m ³ , 3 ppm	

Valeurs limites biologiques

Pas de limites biologiques notées pour ce ou ces ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Prévoir une ventilation générale/locale par aspiration suffisante pour maintenir les expositions par inhalation en dessous des limites d'exposition actuelles et les zones en dessous des concentrations de poussières explosives. Il est recommandé de prévoir des douches, des lave-mains et des douches oculaires à proximité du lieu de travail.

Mesures de protection individuelle, comme les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité avec volets latéraux ou des lunettes de protection lors du sciage ou de la coupe.
Protection cutanée	
Protection des mains	Lors de la manipulation du bois, porter des gants en cuir ou en tissu. Des gants résistants aux produits chimiques peuvent être nécessaires pour manipuler le bois fraîchement traité.
Autre	Porter une chemise à manches longues, un pantalon et des chaussures à bout fermé lors de la manipulation du bois.
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Porter un masque anti-poussière lors du sciage ou du ponçage du bois. En cas de dépassement des limites d'exposition ou d'irritation, porter un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé par le NIOSH.
Risques thermiques	Porter une tenue de protection thermique lorsque nécessaire.
Considérations générales d'hygiène	Si la poussière de bois entre en contact avec la peau, les travailleurs doivent laver les zones affectées avec de l'eau et du savon. Les vêtements contaminés par la poussière de bois doivent être enlevés et des dispositions doivent être prises pour éliminer en toute sécurité le produit chimique des vêtements. Les personnes qui lavent les vêtements doivent être informées des propriétés dangereuses de la poussière de bois. Un travailleur qui manipule de la poussière de bois doit se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, d'utiliser des produits du tabac, d'aller aux toilettes, d'appliquer des produits cosmétiques ou de prendre des médicaments. Les travailleurs ne doivent pas manger, boire, utiliser des produits du tabac, appliquer des produits cosmétiques ou prendre des médicaments dans les zones où la poussière de bois est manipulée ou traitée. Respecter les exigences en matière de surveillance médicale.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	
État physique	Solide.
Formulaire	Copeaux. Poussière.
Couleur	Non disponible.
Odeur	Odeur de bois.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Sans objet.
Point de fusion/point de congélation	Sans objet.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Sans objet.
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	Poussière combustible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Limite inférieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
Limite d'explosivité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosivité - supérieure (%)	Non disponible.
Pression de vapeur	Sans objet.
Densité de vapeur	Sans objet.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité(s)	
Solubilité (eau)	Non disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Sans objet.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Sans objet.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	Stable en conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse n'a lieu.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Minimiser la génération et l'accumulation de poussière. Éviter le contact avec les matériaux non compatibles.
Matériaux incompatibles	Agents oxydants forts. Agents réducteurs.
Produits de décomposition dangereux	Les produits de combustion peuvent produire des fumées et des gaz irritants et toxiques, y compris le chlorure organique, les aldéhydes, les amines, le chlorure d'hydrogène, l'ammoniac, les composés du cuivre, l'oxygène, l'oxyde borique, les oxydes de carbone et l'azote.

11. Information toxicologique

Information sur les voies d'exposition probables

Inhalation	La poussière de bois traité ou non traité est irritante pour le nez, la gorge et les poumons. L'inhalation prolongée ou répétée de poussières de bois peut causer une irritation respiratoire, des bronchites récurrentes et des rhumes prolongés. Certaines espèces peuvent causer des réactions respiratoires allergiques avec des symptômes semblables à ceux de l'asthme chez les personnes sensibilisées. Il a été signalé que l'exposition prolongée aux poussières de bois par inhalation est associée au cancer nasal et paranasal.
Contact cutané	La poussière peut irriter la peau. La manipulation peut causer des échardes. Un contact prolongé avec le bois traité ou la poussière de bois traité, surtout lorsqu'il est fraîchement traité à l'usine, peut causer une irritation de la peau. Une manipulation abrasive ou un frottement du bois traité peut aggraver l'irritation de la peau. Certaines espèces de bois, peu importe le traitement, peuvent causer des dermatites ou des réactions allergiques cutanées chez les personnes sensibilisées.
Contact avec les yeux	La poussière peut irriter les yeux.
Ingestion	Peu probable, en raison de la forme du produit. Par contre, l'ingestion de poussières générées pendant les opérations de travail peut provoquer des nausées et des vomissements. Certaines essences de bois et leurs poussières peuvent contenir des toxines naturelles qui peuvent avoir des effets néfastes chez l'humain.
Symptômes associés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Poussière de bois : Peut causer de la sécheresse nasale, de l'irritation et de la mucostase. Des cas de toux, de respiration sifflante, d'éternuements, de sinusite et de rhumes prolongés ont également été signalés. Selon l'espèce de bois, la poussière peut provoquer une sensibilisation ou une irritation des voies respiratoires. Les symptômes peuvent comprendre : irritation, rougeur, égratignures de la cornée et larmolement. Peut causer des troubles cutanés semblables à l'eczéma (dermatite). La poussière de bois traité ou non traité peut causer une irritation du nez, de la gorge ou des poumons et d'autres effets respiratoires.

Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	La toxicité aiguë n'est pas anticipée.	
Composants	Espèces	Résultats des tests
<hr/>		
Tébuconazole (CAS 107534-96-3)		
Voie cutanée DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Oral DL50	Rat	1517 mg/kg
Inhalation CL50	Rat	> 2,07 mg/l
Corrosion/irritation cutanée	La poussière peut irriter la peau.	
Lésion oculaire grave/irritation aux yeux	La poussière peut irriter les yeux.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation selon l'ACGIH		
Bois/Poussière de bois (CAS S.O.)	Sensibilisation cutanée. Sensibilisation respiratoire.	
Canada - LEMT de l'Alberta : Irritant		
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	Irritant.	
Canada - Danger des LEMT du Manitoba : Sensibilisation cutanée		
Bois/Poussière de bois (CAS S.O.)	Sensibilisation cutanée	

Canada - Danger des LEMT du Manitoba : Sensibilisation respiratoire

Bois/Poussière de bois (CAS S.O.) Sensibilisation respiratoire

Canada - Données des danger des LEMT de la Saskatchewan : Sensibilisant

Bois/Poussière de bois (CAS S.O.) Sensibilisant

Sensibilisation respiratoire

L'exposition aux poussières de bois peut entraîner une hypersensibilité.

Sensibilisation cutanée

L'exposition à la poussière de bois peut entraîner le développement d'une dermatite de contact. La dermatite irritante primaire résultant du contact de la peau avec les poussières de bois se compose d'érythème, d'ampoules et parfois d'érosion et d'infections secondaires.

Mutagénicité des cellules germinales

Aucune donnée disponible n'indique que les composants de ce produit présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % sont mutagènes ou génotoxiques.

Cancérogénicité

Peut causer le cancer par inhalation. Cette classification est basée sur une incidence accrue de cancers nasaux et paranasaux chez les personnes exposées aux poussières de bois.

Cancérogènes selon l'ACGIH

Bois/Poussière de bois (CAS S.O.) A1 Cancérogène humain confirmé. A2 Suspecté d'être cancérogène pour l'homme.

Monographies CIRC. Évaluation générale de la cancérogénicité

Bois/Poussière de bois (CAS S.O.) 1 Cancérogène pour l'homme.

Rapport NTP sur les substances cancérigènes

Bois/Poussière de bois (CAS S.O.) Connue pour être un cancérogène humain.

Canada - LEMT du Manitoba : cancérogénicité

Bois/Poussière de bois (CAS S.O.) Cancérogène humain confirmé. Suspecté d'être cancérogène pour l'homme.

É.-U. Rapport du Programme national de toxicologie (PNCT) sur les agents cancérogènes

Bois/Poussière de bois (CAS S.O.) Connue pour être un cancérogène humain

É.-U. Substances spécifiquement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non répertorié.

Toxicité pour la reproduction

Ce produit ne devrait pas causer des effets néfastes sur la reproduction et le

Toxicité pour les organes cibles : exposition unique

Peut causer une irritation respiratoire.

Toxicité pour les organes cibles : exposition répétée

Pas classé.

Danger par aspiration

Peu probable, en raison de la forme du produit.

Effets chroniques

L'exposition chronique aux poussières de bois peut entraîner une pneumonite, une toux, une respiration sifflante, de la fièvre et les autres signes et symptômes associés à la bronchite chronique. Les personnes atteintes d'une maladie préexistante ou ayant des antécédents d'affections de la peau, des reins, du foie, des voies respiratoires, des yeux ou du système nerveux courent un risque plus grand que la normale de subir les effets néfastes des opérations de travail du bois avec ce produit.

12. Information écologique**Écotoxicité**

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Ce produit ne devrait pas entraîner la lixiviation de quantités nocives de conservateurs dans l'environnement.

Composants	Espèces	Résultats des tests
Complexe d'éthanolamine de cuivre (CAS 14215-52-2)		
Crustacés CE50		0,56 à 0,94 mg/l, 48 heures
Poisson CL50		1,3 à 1,7 mg/l, 48 heures
Cuivre (en tant que métal)		
Algue CE50		0,011 à 0,017 mg/l, 72 heures
Algue CE50		0,03 à 0,058 mg/l, 96 heures
Crustacés CE50		0,0006 à 0,0017 mg/l, 48 heures
Poisson CL50		0,003 mg/l, 96 heures
Poisson NOEC		0,00009 mg/l, 48 heures
Tébuconazole (CAS 107534-96-3)		

Algue CE50	2,09 à 3,01 mg/l, 72 heures
Algue CE50	1,45 mg/l, 96 heures
Crustacés CE50	2,1 à 3,94 mg/l, 48 heures
Crustacés NOCE	0,000987 mg/l, 672 heures
Poisson CL50	6,4 mg/l, 96 heures

Persistance et dégradabilité Aucune donnée disponible sur la dégradabilité de ce produit.

Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (Kow faible)

Tébuconazole (CAS 107534-96-3) 5,4673

Mobilité dans le sol Le produit est insoluble dans l'eau.

Mobilité en général Le produit n'est pas volatil, mais peut être disséminé par des manipulations poussiéreuses.

Autres effets nocifs Aucun autre effet nocif pour l'environnement (par exemple, le potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone, le potentiel de formation d'ozone photochimique, perturbation endocrinienne ou le potentiel de réchauffement global) n'est attendu avec ce composant.

13. Élimination

Considérations sur l'élimination Éliminer conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales en vigueur. Ne pas déverser dans l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

Réglementations sur l'élimination locale Éliminer selon toutes les réglementations applicables.

Code de déchet dangereux Non réglementé.

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer selon toutes les réglementations applicables. Ne pas déverser dans l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

Emballage contaminé Les contenants vides risquant de contenir des résidus du produit, suivre les avertissements des étiquettes même après avoir vidé le contenant.

14. Information sur le transport

TMD Non réglementé comme marchandise dangereuse.

IATA Non réglementé comme marchandise dangereuse.

IMDG Non réglementé comme marchandise dangereuse.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au Code IBC Sans objet.

15. Information réglementaire

Réglementations canadiennes Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du RPS et la FDS contient toutes les informations requises par le RPS.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des substances d'exportation contrôlée (LCPE 1999, annexe 3)

Non répertorié.

Gaz à effet de serre

Non répertorié.

Réglementations sur les précurseurs

Non réglementé.

Réglementations internationales

Convention de Stockholm Sans objet.

Convention de Rotterdam Sans objet.

Protocole de Kyoto Sans objet.

Protocole de Montréal Sans objet.

Convention de Bâle Sans objet.

Inventaires

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Dans l'inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (PICCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire selon la Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)	Oui

*« Oui » signale que le produit satisfait aux exigences de l'inventaire administré par le ou les pays ayant compétence.

« Non » signale qu'un ou plusieurs composants du produit ne figurent pas dans l'inventaire ou sont autrement exemptés de l'inventaire administré par le ou les pays ayant compétence.

16. Autres renseignements, y compris la date de préparation ou de la dernière révision

Date d'émission 11/16/2023

Date de révision -

Version n° 01

Instructions Si une génération de poussière de bois est prévue, lire les Sections 4, 7, 8 et 11.

Niveaux de rétention **POURCENTAGE D'INGRÉDIENTS ACTIFS PAR NIVEAU DE RÉTENTION**

Utilisation finale	Rétention cible (kg/m3)
En surface	1,7
Contact avec le sol	3,3
Contact avec le sol (risque de décomposition grave)	5,0

Avis de dénégarion Le Fournisseur ne peut pas anticiper toutes les conditions dans lesquelles cette information et ses produits seront utilisés, qu'ils soient utilisés seuls ou en association avec des produits d'autres fabricants. Il incombe à l'utilisateur d'assurer des conditions sécuritaires pour la manipulation, l'entreposage et l'élimination du produit. L'utilisateur assume tout risque et toute responsabilité en cas de perte, de dommage matériel ou de blessure résultant de l'utilisation incorrecte du produit. L'information de la fiche a été rédigée en se fondant sur les meilleures connaissances et expériences actuellement disponibles.